



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Bas-Rhin



Strasbourg, le 27 novembre 2019

La Directrice académique des services de  
l'Éducation nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du  
1<sup>er</sup> degré du département du Bas-Rhin

S/c de Mesdames et Messieurs les  
inspecteurs de l'Éducation nationale du  
département du Bas-Rhin

**DIVISION DU 1<sup>ER</sup> DEGRE**  
Bureau de la formation continue

Affaire suivie par  
Peggy KREMPP-ARCHER  
JBL/PKA/11-2019/357

Téléphone  
03 88 45 92 44  
Télécopie  
03 88 61 43 15

Courriel  
[Peggy.krempp@ac-strasbourg.fr](mailto:Peggy.krempp@ac-strasbourg.fr)

Adresse  
65 avenue de la Forêt-Noire  
67083 Strasbourg Cedex

Horaires  
du lundi au vendredi  
de 8h 30 à 12h  
sur rendez vous  
de 13h 30 à 17h

**OBJET :** Réunion d'information sur la formation préparatoire au CAPPEI  
(Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'École Inclusive).

Texte de référence : *Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de  
l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée – Circulaire n° 2017-  
026 du 14 février 2017.*

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une formation professionnelle spécialisée sera organisée dans le département du Bas-Rhin durant l'année scolaire 2020-2021 pour les enseignants qui exercent leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements scolaires et dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie. La formation permettra d'enseigner en Ulis, en UE, au sein des RASED-aide à dominante pédagogique ou relationnelle, en SEGPA, en EREA, en milieu pénitentiaire ou en centre éducatif fermé.

Cette formation, destinée à préparer le CAPPEI, ainsi que le Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) mention Pratique et ingénierie de la formation parcours « Adaptation à la diversité des élèves », conjoint à la formation CAPPEI, vous seront présentés lors d'une réunion d'information le :

**Mercredi 8 janvier 2020**  
**A partir de 13h30**  
**A l'INSPE de Sélestat**

Pour postuler à cette formation, les candidats doivent être instituteur ou professeur des écoles titulaires.

Les dossiers d'inscription sont joints à la présente circulaire. Les candidatures devront être retournées à la DIVISION du 1<sup>er</sup> DEGRE, pour le :

**Lundi 22 janvier 2020 délai de rigueur.**

Les entretiens se dérouleront le mercredi 29 janvier 2020 matin, le mercredi 5 février 2020 après-midi et le mercredi 4 mars 2020 matin.

Pour la Directrice académique,  
L'adjoint au directeur académique chargé du premier degré

Jean-Baptiste LADAIQUE



Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin  
Division du 1<sup>er</sup> degré / Bureau de la Formation Continue

**DOSSIER DE CANDIDATURE**  
**PRÉPARATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE**  
**AUX PRATIQUES DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE ET FORMATION**  
**PROFESSIONNELLE SPÉCIALISÉE**  
**Année scolaire 2020-2021**

**MODULE DE PROFESSIONNALISATION CHOISI :**

- enseigner en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) ou en établissement régional d'enseignement adapté (Erea) ; enseigner en milieu pénitentiaire ou en centre éducatif fermé ;
- travailler en Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased)-aide à dominante pédagogique / aide à dominante relationnelle
- coordonner une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) ;
- enseigner en unité d'enseignement (UE) des établissements et services sanitaires et médico-sociaux)

\* COCHER LE MODULE CHOISI

**ÉTAT CIVIL :**

Nom et Prénom(s) : .....

Nom de jeune fille : .....

Date de naissance : .....

Situation de famille : ..... Nombre d'enfant(s) : .....

Adresse personnelle : .....

Téléphone : .....

Adresse électronique (obligatoire):.....

**SITUATION PROFESSIONNELLE :**

Corps : .....

Poste Actuel : .....

Adresse administrative : .....

Circonscription : .....

Date de nomination à ce poste : .....

Date de la dernière inspection ou du rendez-vous de carrière :..... Dernière note :.....

(\* Joindre une photocopie du dernier rapport d'inspection ou du dernier relevé de rendez-vous de carrière\*)

A.G.S. au **01/09 de l'année scolaire en cours** : .....

Années effectives d'enseignement au 01/09 de l'année scolaire en cours : .....

Années effectives d'enseignement spécial au 01/09 de l'année scolaire en cours : .....

**CURSUS UNIVERSITAIRE :**

C.A.P                       D.I.                       D.E.S.I.                       D.P.P.E.

C.A.P.S.A.I.S. ou C.A.E.I. : Option : ..... Date d'obtention... : .....

Autre(s) diplôme(s) : .....

Souhaitez-vous vous inscrire et présenter le master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) mention Pratique et Ingénierie de la Formation (PIF) parcours « Adaptation à la Diversité des Elèves » (ADE) ?

OUI                                       NON

Souhaitez-vous passer l'examen en tant que candidat libre ?

OUI                                       NON

**ENGAGEMENT**

Je soussigné(e).....

m'engage sous réserve d'acceptation de mon dossier, à participer à la première phase du mouvement des enseignants du 1<sup>er</sup> degré, pour obtenir un poste correspondant à la formation que je sollicite.

Fait à ..... le .....

Signature du candidat

**Les candidats voudront bien joindre au présent document les pièces suivantes :**

- une lettre de motivation (d'une page maximum)
- la photocopie de leur dernier rapport d'inspection ou du relevé de rendez-vous de carrière

**Le dossier complet est à retourner à la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Bas-Rhin,  
Division du 1<sup>er</sup> degré  
Formation continue - Bureau 502  
65, Avenue de la Forêt-Noire  
67083 Strasbourg Cedex**

**pour le lundi 22 janvier 2020 délai de rigueur.**

# CANDIDATURE A LA FORMATION PREPARATOIRE AU CAPPEI

Avis de l'IEN

---

Candidat (e)

Nom, prénom :

Fonction actuelle :

Module de professionnalisation :

Date de naissance :

Lieu d'exercice :

---

À l'issue de l'entretien avec le candidat, l'Inspecteur(trice) de l'Education Nationale fera apparaître, de manière explicite et détaillée :

1. Les motivations du candidat :

2. Ses compétences professionnelles dans ses fonctions actuelles (*en particulier, son efficacité dans la conduite des apprentissages, notamment l'apprentissage de la lecture, son aptitude à adapter sa pédagogie aux besoins de ses élèves*) :

3. Son aptitude à s'intégrer dans une équipe pédagogique :

4. Sa connaissance de la fonction qu'il sollicite, ainsi que sa capacité à s'y adapter :

5. Ses capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes, et à acquérir, au cours de la formation, les connaissances et compétences professionnelles attendues lors de l'examen :

Appréciation d'ensemble :

favorable\*

défavorable\*

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

\* barrer la mention inutile

## **Additif au dossier à l'intention de l'IEN**

Texte de référence :

Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée – Circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017.

### **Éléments importants**

L'examen du CAPPEI est exigeant. Les échecs sont à la fois coûteux pour le candidat et pour l'institution. C'est pourquoi il est important de vérifier si la représentation de la fonction est exacte, et si les motivations sont compatibles avec l'option choisie.

Il est également utile d'évaluer les chances de réussite à un examen qui demande à la fois une réelle efficacité pédagogique (durant les séances) et de bonnes capacités d'analyse à l'oral et à l'écrit (pour l'entretien et la rédaction du mémoire).

### **Procédure de sélection des candidats**

Les dossiers de demande de départ en formation, revêtus de votre avis, sont communiqués à une commission d'entretien, composée d'un IEN-ASH, d'un IEN CCPD et/ou d'un chef d'établissement ou d'un directeur-adjoint de SEGPA, d'un conseiller pédagogique et d'un représentant de l'ESPE.

Les propositions sont ensuite soumises, pour avis, à une CAPD puis, pour décision, au DASEN.